

Transition écologique : le Département de l'Isère présente une boussole des actions



© Département de l'Isère - La boussole résume l'ensemble des actions du Département et en présente l'état d'avancement.

"Soutenir, de manière pragmatique, les communes et les intercommunalités"

C'est un nouvel outil destiné à donner de la cohérence aux actions du Département et des collectivités locales que propose le Département de l'Isère, au service des actions pour la transition écologique. Une boussole durable, pour aider à se repérer dans les différentes actions en faveur des transitions et de la biodiversité.

Le 24 septembre dernier, le Département de l'Isère a présenté, avant les débats et votes en séance publique, les orientations de ses politiques environnementales et touristiques. Après avoir réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 3,8 % entre 2017 et 2020, le Département s'est désormais fixé comme objectif de les

diminuer de 10 % supplémentaires d'ici à 2028. Pour renforcer son action, il a présenté un schéma global des transitions, nommé "Isère durable", dont l'objectif est d'identifier dans un document - en l'occurrence une boussole - les changements structurels en cours en Isère, environnementaux et sociaux, et les actions du Département achevées, en cours ou à venir, pour y répondre.

Un "pack solaire", pour les communes et les intercos

Il s'agit aussi de renforcer les liens avec les territoires partenaires, en donnant de la cohérence aux initiatives ou en soutenant les communes et les intercommunalités. Dans le cadre de cette stratégie "Isère durable", le Département propose par exemple le "pack solaire", un dispositif créé

pour accompagner les territoires dans leurs démarches territoriales de développement des énergies renouvelables. Il s'agit d'une offre de service destinée aux collectivités, qui vise à accélérer l'installation d'équipements photovoltaïques en toiture et sur des ombrières de parking. Elle comprend, la définition du potentiel solaire de l'ensemble des bâtiments de plus de 400 m² de toiture sur leur territoire et sa restitution auprès des communes et intercommunalités. Elle comprend aussi l'accompagnement dans les modalités de portage et la concrétisation du projet.

Des mesures pour les lacs, les refuges et les ENS

Parallèlement, mais toujours dans le cadre d'Isère durable, le département a fait adopter en séance un nouveau schéma pour les

Espaces naturels sensibles (ENS), et un schéma pour le tourisme et la montagne afin de favoriser une activité touristique pérenne et respectueuse de l'environnement. En 2025, des dispositifs seront proposés aux communes concernant la rénovation des refuges ou encore, les lacs. Jean-Pierre Barbier, président du Département, expliquait par ces plans vouloir anticiper et montrer l'exemple "ce qui permet aussi de donner une impulsion et de démontrer que [les recettes] fonctionnent - et enfin, de soutenir, de manière pragmatique, les communes et les intercommunalités dans leurs adaptations, avec le souci constant de la concertation et de l'écoute."